

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2010

PERFORMANCE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (n° 2271)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 129

présenté par
M. Ciotti-----
ARTICLE 37 QUATER

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« article 1^{er} »,

les mots :

« article 4-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.